



SCIENCES PO

# EUROPEAN GENERATION



## LE JOURNAL DE LA CONVENTION DES ETUDIANTS EUROPEENS

<http://conventioneuropenne.sciences-po.fr/>

JEUDI 16 JANVIER 2003

### *Hier à Sciences Po*

#### Mais aussi :

- + Les personnalités du jour
- + L'Europe à portée de livres

## Valéry Giscard D'Estaing, l'accord franco-allemand et l'Irak

M. Giscard D'Estaing considère que l'idée d'un Président du Conseil Européen élu par ses pairs serait une amélioration du système institutionnel. Il y aurait ainsi une présidence stable. Ce Président permettrait notamment de donner « un visage à l'Europe », un visage identifiant.

(suite p 2)

## L'Europe, les réformes et l'avenir de la Constitution vu par deux députés européens

### M. Bourlanges

- ▶ Une hiérarchie communautaire perturbée par un triple chaos
- ▶ Rétablir le pouvoir de contrôle de la Commission sur les activités législatives
- ▶ Le risque de non ratification du projet

### M. Duhamel

- ▶ L'impératif de simplification
- ▶ L'impératif d'efficacité
- ▶ Les risques pour le projet de Constitution

## UN CONGRES DES PEUPLES

### Pour ou contre

- **Valéry Giscard D'Estaing**, Président de la Convention
- **Olivier Duhamel**, Membre de la Convention et Député européen vous donnent leur avis à l'intérieur du journal.

**L'Europe est à portée  
de livres**

**Des livres pour  
répondre à toutes  
vos questions sur  
l'Europe**

**En partenariat avec  
la Librairie des  
Sciences Politique et  
les Presses de  
Sciences Po**

**Demain  
Toute la journée  
Dans le petit hall**

## « Un visage à l'Europe »

- Monsieur Giscard D'Estaing s'est prononcé en faveur d'un Président du Conseil Européen. Le système actuel d'une présidence tournante qui change tous les 6 mois ne permet pas la continuité des programmes entamés.

De plus, un Président du Conseil Européen permettrait de donner « un visage à l'Europe, un visage identifiant » à une Union européenne qui souffre d'un vide d'image et médiatique complet.

Le Président du Conseil européen remplirait une fonction d'animation générale et de représentation, alors que le Président de la Commission une fonction de définition de l'intérêt commun et de sa mise en œuvre. Il n'y aurait donc « aucune raison de se battre ».

- Sur la question irakienne, le Président considère qu'il « est très peu vraisemblable » que les 5 Etats membres ou candidats de l'Union européenne arrive à une position commune.

## Le souci de clarification et de simplification

### ***M. Bourlanges, Député européen***

**La hiérarchie communautaire des actes est aujourd'hui perturbée par un triple chaos**, d'ordre normatif (incertitudes sur la nature, la portée et le contenu normatif d'un acte), procédural (profusion des procédures qui nuit à la cohérence de l'ensemble) et linguistique (absence de spécialisation juridique des termes employés et inintelligibilité). Je propose, afin de mettre un terme à ce chaos, **d'appliquer le principe " une norme, une procédure, un nom"**, et de regrouper les actes en trois grandes catégories, constitutionnelle, législative et budgétaire, et réglementaire.

- Les actes constitutionnels : l'institutionnalisation de la Convention dans l'élaboration des projets permettra de démocratiser l'ensemble du débat sur l'avenir de l'Union.

- Les actes législatifs, qu'ils soient organiques, ordinaires ou budgétaires : le rapport préconise la généralisation de la codécision qui doit devenir la procédure exclusive.

- Les actes réglementaires : le rapport propose à la fois de soumettre l'encadrement aux deux branches de l'autorité législative - et non au seul Conseil comme c'est le cas aujourd'hui -, de supprimer la procédure comitologique pour rendre son pouvoir à la Commission, et de prévoir un contrôle a posteriori de la conformité des actes réglementaires par le Conseil et le Parlement.

On observe une tendance très forte, dans la logique de ce que l'on a appelé la Procédure Lamfalussy, à confier à des agences ou à des organismes professionnels la responsabilité d'élaborer des **normes techniques secondaires**, en particulier dans le domaine économique. Je ne crois pas que ce processus doive et puisse être réellement remis en cause, même si le recours à de tels organismes doit rester l'exception. Je pense en revanche qu'il faut **rétablir les pouvoirs de contrôle de la Commission sur ce type d'activités normatives**. C'est pourquoi je préconise de donner à la Commission les mêmes droits qu'à chacune de deux branches de l'autorité législative, le Conseil et le Parlement, sur les textes élaborés par ces organismes.

Ainsi la Commission disposera-t-elle d'un pouvoir éminent de vie et de mort sur les textes qui n'ont pas été directement élaborés par elle. Ces propositions ne me paraissent pas du tout contradictoires avec l'orientation générale que je préconise pour l'organisation du pouvoir réglementaire d'application, à savoir une limitation de la procédure comitologique à la consultation, et la consécration du pouvoir de la Commission comme autorité réglementaire.

Le Traité de Nice ne permettra pas à l'Union européenne de fonctionner et de se développer. Il faut absolument que le projet de Constitution élaboré par la Convention change le système et soit adopté. Nous sommes donc confrontés à deux **risques graves : que le projet soit trop timide, et qu'il ne soit pas ratifié par la totalité des Etats membres**, ce qui conduirait à son rejet. Les deux risques sont très sérieux.

*Strasbourg, 14/01/03*

# UN CONGRES DES PEUPLES

## Pour ou contre

### M. Giscard D'Estaing Président de la Convention

D'après l'intervention du Président de la Convention, créer un Congrès des Peuples n'entraînerait pas de complexification du système européen. Ce Congrès devrait être le lieu d'un débat entre les hommes politiques nationaux et européens. Ces 2 systèmes ne communiquent pas en général et la communication de ces 2 systèmes explique d'après lui, le succès de la Convention. Il pense que ce serait constructif pour l'Europe.

### M. Duhamel, Membre de la Convention

**L'idée d'un Congrès des peuples a finalement été approuvée par la Convention. Pensez-vous que ce Congrès soit de nature à combler le déficit démocratique dont souffre l'Europe ?**

L'idée d'un Congrès des peuples a été surtout défendue et « approuvée » par Valéry Giscard d'Estaing, mais très fortement contestée au sein de la Convention. Une institution nouvelle de ce type compliquerait le système. Elle risque aussi d'être pléthorique, quasi-soviétique, si tous les parlementaires nationaux y participent.

## ***Interview de M. Duhamel, Député Européen***

### **A votre avis, par quels moyens l'Europe peut-elle combler son déficit démocratique ?**

La construction d'une véritable démocratie européenne impose une multitude de transformations, pour rendre l'Union plus efficace et plus accessible. L'Union doit d'abord énoncer clairement ses objectifs et affirmer ses valeurs en consacrant la Charte des droits fondamentaux de l'Union.

**L'impératif de simplification** est premier pour les citoyens. Y contribueront l'adoption d'une Constitution, la suppression de la dualité Union/Communauté, et des piliers, la réduction du nombre des types de décisions européennes, l'adoption d'un langage plus clair, une explicitation des compétences européennes, exclusives, partagées ou complémentaires.

**L'impératif d'efficacité** est vital pour assurer la survie et le développement d'une Union politique à 25 et plus. Il impose la réduction drastique du vote à l'unanimité, le passage à un vrai Parlement bicaméral, co-législateur, formé par le Parlement européen et le Conseil législatif des Etats, le vote au sein de ce dernier à la double majorité, de la population et des Etats. IL exige de se doter des moyens d'une gouvernance économique et d'une politique étrangère, au moins pour ceux qui le voudront. Mais il faut aussi, au-delà de la Constitution, faire vivre le débat européen au jour le jour, par un lien permanent avec la société civile.

### **Etes-vous optimiste sur l'issue du processus constitutionnel lancé par Laeken ?**

La Convention est animée par une très forte volonté d'aboutir, et a déjà accompli de grands progrès. **Je crains** un peu plus les réactions des Etats dans la Conférence intergouvernementale que suivra et, **plus encore, un référendum négatif, pour des raisons extra-européennes, ici ou là.** Voilà aussi pourquoi je plaide pour un référendum européen simultané, pour parachever le processus par un grand débat européen.



### **Mme Pervenche BERES**

Membre suppléante de la Convention Européenne, Représentante du Parlement Européen

Née le 10 mars 1957 à Paris (France)  
Nationalité française

Pervenche Berès est diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Actuellement **Députée Européenne** (Parti Socialiste Européen) depuis 1994 et Présidente de la Délégation socialiste française au Parlement Européen, Pervenche Berès a été conseiller technique au cabinet de Laurent Fabius (Président de l'Assemblée Nationale) de 1988 à 1992. Elle a également été membre de la Convention chargée de la rédaction de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.

---



### **M. Péter BALAZS**

Membre de la Convention Européenne, Représentant du Gouvernement Hongrois

Né le 5 décembre 1941 à Kecskemét (Hongrie)  
Nationalité hongroise

Peter Balázs est diplômé en sciences économiques de l'Ecole d'Economie de Budapest. Il est habilité à diriger des recherches.

Actuellement **Secrétaire d'Etat pour l'intégration et les relations économiques extérieures** (depuis 2002), Peter Balázs a exercé de nombreuses fonctions dans le domaine économique ; il a notamment été chef de département au Ministère de l'Industrie et du Commerce (1988-1992) et Secrétaire d'Etat en charge de l'Administration. Il a aussi été ambassadeur, en poste à Copenhague de 1994 à 1996, puis à Berlin de 1997 à 2000. Depuis 2000, il est professeur à l'Université d'Economie et d'Administration Publique de Budapest et a publié divers ouvrages sur l'Union Européenne et l'élargissement

---



### **M. Alain LAMASSOURE**

Membre de la Convention Européenne, Représentant du Parlement Européen

Né le 10 février 1944 à Pau (France)  
Nationalité française

Alain Lamassoure est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Nationale d'Administration.

Actuellement **Député Européen** (Parti Populaire Européen) pour la deuxième fois (1<sup>er</sup> mandat : 1989-1993), Alain Lamassoure a également été Ministre délégué aux Affaires européennes (1993-1995) puis Ministre délégué au budget et Porte-parole du gouvernement (1995-1997). Il est aussi Président de la communauté d'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz et a occupé de nombreux postes en cabinets ministériels.

---



### **M. Pierre LEQUILLER**

Membre de la Convention Européenne, Représentant du Parlement Français

Né le 4 décembre 1949 à Londres (Royaume-Uni)  
Nationalité française

Pierre Lequiller est titulaire d'une licence en Sciences économiques, diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC) et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Pierre Lequiller est **Député UMP** et **Président de la délégation pour l'Union Européenne de l'Assemblée Nationale** et Vice-président du Conseil Général des Yvelines. De 1974 à 1986, il fut responsable Afrique à la Direction internationale de la Société Générale. Il a écrit divers ouvrages sur l'illettrisme et sur l'élargissement..

